

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Michel Sauvé, conseiller
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Est absent : M. Mario Gauthier, conseiller

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Hans Gruenwald Jr., maire de Rigaud. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2015-08-334

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions de l'assistance

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2015-08-335

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-336

Vente finale – lot 3 609 772 –chemin de la Grande-Ligne - autorisation de signature et mandat au notaire Marie-Hélène Rivest

Attendu que le propriétaire du lot 3 609 772 ne s'est pas prévalu du droit de retrait dans l'année suivant la vente pour non paiement des taxes du 18 septembre 2013;

Il est proposé par Michel Sauvé et unanimement résolu

1. de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation, la signature et l'enregistrement de tous les documents et actes nécessaires à la vente finale à la Municipalité du lot 3 609 772 adjudgé lors de la vente pour non paiement des taxes le 18 septembre 2013 et
2. d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, le conseiller Michel Sauvé et la greffière, Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, greffière adjointe, à signer, pour et nom de la Municipalité de Rigaud tous les actes et documents donnant plein effet à ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

2015-08-337

Vente finale – lot 3 609 806 – chemin de la Pointe-à-la-Raquette -autorisation de signature et mandat au notaire Marie-Hélène Rivest

Attendu que le propriétaire du lot 3 609 806 ne s'est pas prévalu du droit de retrait dans l'année suivant la Vente pour non paiement des taxes du 18 septembre 2013;

Il est proposé par Michel Sauv  et unanimement r solu

3. de mandater M^e Marie-H l ne Rivest, notaire, pour la pr paration, la signature et l'enregistrement de tous les documents et actes n cessaires   la vente finale   la Municipalit  du lot 3 609 806 adjudg  lors de la vente pour non paiement des taxes le 18 septembre 2013 et

4. d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, le conseiller Michel Sauv  et la greffi re, H l ne Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, greffi re adjointe,   signer, pour et nom de la Municipalit  de Rigaud tous les actes et documents donnant plein effet   ladite r solution.

Adopt e   l'unanimit 

2015-08-338

Comptes   payer

Il est propos  par Hans Gruenwald Jr. et r solu que les comptes  num r s dans la liste dat e du 10 ao t 2015, totalisant 424 031,93 \$ pour le fonds d'administration, 12 345,83 \$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 28 435,60 \$ pay s par d l gation, soient adopt s, et que leur paiement soit autoris .

Adopt e   l'unanimit 

2015-08-339

Aide financi re pour la soir e de fermeture de la saison 2015 du Club de p tanque de Rigaud – 21 ao t 2015

Il est propos  par Andr  Boucher et unanimement r solu d'accorder une somme de 135 \$ en tant qu'aide financi re au Club de p tanque de Rigaud pour d frayer le co t de la musique lors de leur soir e de fermeture de la saison 2015 le 21 ao t prochain. Le tout payable par le fonds g n ral.

Adopt e   l'unanimit 

2015-08-340

Aide financi re pour la soir e soulignant le 40^e anniversaire de fondation du Club Optimiste de Rigaud – 29 ao t 2015

Il est propos  par Yannick Sauv  et unanimement r solu d'accorder une somme de 400 \$ en tant qu'aide financi re au Club Optimiste de Rigaud pour l'organisation de la soir e soulignant le 40^e anniversaire de sa fondation le 29 ao t prochain. Le tout payable par le fonds g n ral.

Adopt e   l'unanimit 

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

2015-08-341

Gestion du personnel temporaire à temps partiel aux Services récréatifs et communautaires – mouvements de personnel – août 2015

Il est proposé par Yannick Sauvé et unanimement résolu, suite à la recommandation de la direction générale, de procéder à la fin d'emploi suivante, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel temporaire à temps partiel suivant :

Fins d'emploi		
Nom, prénom	Poste	À compter du
L'Écuyer, Marie-Pier	Guide-patrouilleur interprète	16 août 2015

Adoptée à l'unanimité

2015-08-342

Gestion du personnel à temps partiel sur appel – démission de M. Stéphane Rozon au poste de pompier à temps partiel sur appel – 9 juillet 2015

Il est proposé par Danny Lalonde et unanimement résolu que le conseil accepte et entérine la démission de M. Stéphane Rozon au poste de pompier à temps partiel sur appel, à compter du 9 juillet 2015, et le remercie pour les services rendus à la communauté depuis le 14 novembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-343

Gestion du personnel à temps partiel sur appel – démission de M. David Lévesque au poste de pompier à temps partiel sur appel – 31 juillet 2015

Il est proposé par Danny Lalonde et unanimement résolu que le conseil accepte et entérine la démission de M. David Lévesque au poste de pompier à temps partiel sur appel, à compter du 31 juillet 2015, et le remercie pour les services rendus à la communauté depuis le 31 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-344

Gestion du personnel à temps partiel sur appel au Service de sécurité incendie – mouvements de personnel – août 2015 – David Fortier – lieutenant intérimaire

Il est proposé par Danny Lalonde et unanimement résolu, suite à la recommandation de la direction générale, d'entériner la nomination, au Service de sécurité incendie, du personnel temporaire à temps partiel suivant :

Nominations		
Nom, prénom	Poste	À compter du
Fortier, David	Lieutenant intérimaire	3 août 2015

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

2015-08-345

Acquisition d'équipements pour sauvetages en espaces clos

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser l'acquisition d'équipements pour sauvetages en espaces clos (kit de base 12 shore), pour une somme de 18 990 \$, plus toutes les taxes applicables, tel que proposé par la compagnie L'Arsenal, soumission numéro SOUM025948, datée du 16 juillet 2015. Le tout, payable comme suit : 18 684 \$ payable par le surplus affecté – équipements incendie et le solde par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-346

Autorisation d'appel d'offres - Chlorure de sodium, toiture du chalet de L'Escapade, fenêtres du 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Édifice Paul-Brasseur

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et villes, d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres suivants : Chlorure de sodium, toiture du chalet de L'Escapade, fenêtres du 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Édifice Paul-Brasseur.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-347

Autorisation de signature du bail de location de la Salle de quilles pour l'année 2015-2016

Il est proposé par Yannick Sauvé et unanimement résolu d'autoriser M. Hans Gruenwald Jr., maire, ou en son absence, M. Michel Sauvé, conseiller, et Mme Hélène Therrien, greffière, ou en son absence, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, le bail pour la location de la Salle de quilles pour l'année 2015-2016 contracté avec Mme Diane Larose.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-348

Stationnement rue Saint-Antoine

Attendu la décision du conseil de la Municipalité de construire le nouvel hôtel-de-ville sur le lot projeté 5 613 493 (actuellement 3 608 321);

Attendu que la construction du nouvel hôtel-de-ville a pour effet de priver des citoyens du côté Est de la rue Saint-Antoine, autorisés par la résolution 2009-11-513, de la possibilité de stationner leurs véhicules sur la portion Nord-Ouest du lot P-61(actuellement 3 608 321).

Attendu la décision du conseil de la Municipalité de maintenir l'interdiction, pour des raisons de sécurité routière, de stationnement sur le côté Est de la rue Saint-Antoine entre les rues Saint-Jean Baptiste Est et Charlebois;

Attendu que certains propriétaires d'immeubles sur la rue Saint-Antoine ne peuvent pas créer d'espaces de stationnement à même leur propriété;

Attendu que la Municipalité souhaite pallier à cette situation en offrant un espace de stationnement aux propriétaires et aux locataires touchés par l'interdiction de stationnement sur la voie publique;

Attendu que le Service de l'urbanisme a procédé à un exercice de recensement pour évaluer les impacts et proposer des solutions;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

Attendu que suite à l'analyse du Service de l'urbanisme, la Municipalité souhaite créer 7 espaces de stationnement à l'arrière du 18, rue Saint-Antoine;

Attendu que la Municipalité est propriétaire du terrain et du bâtiment sis au 18, rue Saint-Antoine;

Attendu que la Municipalité a fait part de ses intentions aux propriétaires concernés par le biais d'une lettre postée au mois de juillet 2015;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Sauv  et unanimement r solu :

D'autoriser certains r sidents du c t  Est de la rue Saint-Antoine   stationner leurs v hicules   l'arri re du 18, rue Saint-Antoine, comme suit :

23 Saint-Antoine : 2 cases

27 Saint-Antoine : 1 case

26-28 Saint-Antoine : 4 cases

D'administrer ces 7 espaces de stationnement selon les dispositions applicables du r glement num ro 263-2009 relatif au stationnement (RMH 330);

D'identifier chaque espace de stationnement   l'aide d'une affiche mentionnant l'adresse civique de l'utilisateur;

D'identifier le stationnement   l'aide d'une signalisation permettant de comprendre qu'il s'agit d'un stationnement municipal priv  et non ouvert au public;

D'installer de l' clairage pour illuminer correctement le stationnement;

D'assurer l'entretien des lieux ainsi que le d neigement;

De d signer le Service de s curit  incendie de Rigaud pour l'administration des conditions de la pr sente r solution;

De se tenir non responsable pour tout pr judice li    l'utilisation de l'espace de stationnement;

De maintenir valides ces conditions tant que la Municipalit  demeure propri taire du 18, rue Saint-Antoine, ou qu'elle n'en modifie pas l'usage ou l'occupation.

Adopt e   l'unanimit 

2015-08-349

Ilot d structur  no 3 – Demande de modification au sch ma d'am nagement r vis  - Plan d'urbanisme et r glement de zonage - autorisation des classes d'usages C1, C2 et C3 en plus de la classe d'usages C 8

Il est propos  par Hans Gruenwald Jr. et unanimement r solu que la Municipalit  de Rigaud d sire modifier le sch ma d'am nagement r vis  afin de modifier son Plan d'urbanisme et sa r glementation de zonage, autorise, en plus de la classe d'usages C8, les classes d'usages suivantes :

- C1 – commerce de soutien
- C2 – commerce de bureau
- C3 – commerce de divertissement (  l'exclusion de tout usage   caract re  rotique)

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

Adoptée à l'unanimité

2015-08-350

Dérogation mineure – 77, chemin de la Sucrierie – Autoriser l’empiètement d’une habitation unifamiliale isolée dans la bande de protection riveraine de 35 m – lot 3 609 481 – zone H-38

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s’exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l’immeuble situé au 77 du chemin de la Sucrierie, lot 3 609 481- zone H-38.

Considérant le plan projet d’implantation préparé par l’arpenteur-géomètre Claude Bourbonnais, dossier B 2450R-2 et daté le 1^{er} juin 2015;

Considérant que la municipalité désire modifier le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d’enlever l’application de la bande de protection de 35 mètres sur tous les cours d’eau.

Considérant qu’une bande de protection riveraine de 20 mètres sera conservée;

Considérant les conditions d’exercices de la dérogation mineure par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, articles 145.1 à 145.5;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre l’empiètement d’une habitation unifamiliale isolée de 15,5 mètres dans la bande de protection riveraine de 35 m sur le mont Rigaud – lot 3 609 481 – zone H-38. Le tout, tel que les documents déposés

Adoptée à l’unanimité

2015-08-351

Dérogation mineure – 20, rue Bernard Nord – Autoriser l’empiètement d’une galerie en cour et en marge avant d’une habitation unifamiliale isolée – lot 4 025 613 – zone H-9

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s’exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l’immeuble situé au 20, rue Bernard – lot 4 025 613 – zone H-9

Considérant le certificat de localisation préparé par l’arpenteur-géomètre, David Simoneau, dossier S 64-1, daté de 26 septembre 2002;

Considérant les mesures prises par l’arpenteur-géomètre et transmises dans le courriel daté du 21 juillet 2015;

Considérant les conditions d’exercices de la dérogation mineure par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, articles 145.1 à 145.5;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour permettre l’empiètement de la galerie du 20, rue Bernard Nord lot 4 025 613 – zone H-9, de 3,68 mètres dans la cour et marge avant au lieu de 2 mètres, le tout tel que les documents déposés.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

Adoptée à l'unanimité

2015-08-352

PIIA – 26, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Ajout d'une fenêtre sur le mur arrière – lot 3 608 369 – zone C-136

Considérant le croquis, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'ajout d'une fenêtre sur le mur arrière – lot 3 608 369 – zone C-136 – 26 rue Saint-Jean-Baptiste Est.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-353

PIIA – 29-31 rue Saint-Jean-Baptiste Est – Autoriser une enseigne apposée à plat sur la façade du bâtiment – lot 4 585 996 – zone C-136

Considérant les photos déposées;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA pour autoriser une enseigne apposée à plat sur la façade du bâtiment – lot 4 585 996 – zone C-136 – 29-31 rue Saint-Jean-Baptiste Est.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-354

PIIA – 472 chemin de la Grande-Ligne – Ajout d'une enseigne apposée à plat sur la façade du bâtiment – lot 3 608 621 – zone C-138

Considérant les croquis et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-138;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA pour autoriser une enseigne apposée à plat sur la façade du bâtiment – lot 3 608 621 – zone C-138 – 472, chemin de la Grande-Ligne.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-355

PIIA – 77, chemin de la Sucrierie – Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 609 481 – zone H-38

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-38;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la construction

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 609 481 – zone H—38 – 77, chemin de la Sucrierie.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-356

PIIA – 338, chemin du Petit-Brûlé – Réfection des fondations d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 607 325 – Lanières patrimoniales, zone A-1

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone A-1 – lanière patrimoniale;

Considérant qu'une nouvelle fondation favorisera la préservation du bâtiment;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la réfection des fondations avec fenêtres d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 607 325 – 338 chemin du Petit Brûlé. Zone A-1 – Lanière patrimoniale.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-357

PIIA – 17, rue Agathe – Agrandissement du bâtiment commercial – lot 4 026 016 – zone I-111

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone I-111

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte l'agrandissement du bâtiment commercial – lot 4 026 016 – zone I-111 – 17, rue Agathe.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-358

PIIA – 18, chemin de la Forêt – Projet de lotissement – Remplacement du lot 3 609 149 par les lots projetés 5 733 977, 5 733 978 et 5 733 979 – zone H-38

Considérant le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, daté du 27 juillet 2015, minute 7637, dossier S 238-5C;

Considérant les plans et documents déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-38

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA pour le remplacement du lot 3 609 149 par les lots projetés 5 733 977, 5 733 978 et 5 733 979 tel que préparé par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, portant le numéro de dossier S 238-5C, minute 7637 et daté du 27 juillet 2015 – zone H-38.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 10 août 2015, à 19 h 30**

2015-08-359

Cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (10 %) – 18, chemin de la Forêt – Remplacement du lot 3 609 149 par les lots projetés 5 733 977, 5 733 978 et 5 733 979 – zone H-38

Considérant le plan de remplacement préparé par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, portant le numéro de dossier S 238-5C, minute 7637 et daté du 27 juillet 2015;

Considérant que lot 5 733 978 est l'assiette d'un bâtiment principal et est exempté de la cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

Par conséquent, il est proposé par Yannick Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil

-accepte que la compensation à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit cédée en terrain, soit l'équivalent de 1 596.5 m² (10 % de 15 965 m²), dans le dossier de remplacement du lot 3 609 149 par les lots projetés 5 733 977, 5 733 978 et 5 733 979 – zone H-38;

- mandate M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation, la signature et l'enregistrement de tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Le tout aux frais de la Municipalité de Rigaud

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

2015-08-360

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière